



Calendrier social MGEN

- **NAO 1^{ère} séance 10 octobre 2024**
- **L3 « Accord de transition « TRANSFERT DES SALARIÉS MGEN VERS VYV3 ». Les négociations se poursuivent jusqu'au 13 novembre 2024**
- **ACCORD QVCT en cours**
- **Négociation télétravail 5 décembre 2024**

L1, L2 Télétravail

La commission paritaire de suivi télétravail a permis d'entamer les premières revendications d'améliorations en vue des prochaines négociations (05/12) pour le futur accord.

L2 Avenant N° 1 accord intéressement

La CFDT n'est pas signataire de l'avenant N°1. L'employeur a souhaité modifier certains indicateurs sur MGEN. Rien ne change, l'accord reste applicable en l'état sur toutes les entités du groupe.

CDS : Des taux de départ en congés de plus en plus bas, des démissions à la pelle, des changements de planning intempestifs Où est passée la qualité de vie au travail ?

Sections départementales : la CFDT déplore le départ des collaborateurs ; la charge de travail pour ceux restants ; des objectifs commerciaux inatteignables qui impactent la qualité de service. Au revoir le devoir de conseil.

RAPPEL L3 Établissements

Avenant durée du travail/ Travail en 12H00

L'employeur n'a pas souhaité intégrer la pause (50mn) dans le temps de travail des métiers du soin dont l'activité nécessite une continuité. Le passage en 12H00 de certaines professions se conclut par une amplitude horaire de 12H50. La pause doit être prise et dans le cas contraire, elle doit faire l'objet d'une compensation !

NAO 2024

Cette année encore, nous serons, attentifs aux propositions employeurs sur toutes les entités du groupe pour faire face à l'inflation qui touche l'ensemble des collaborateurs ! Le maintien des mesures collectives, des leviers cohérents et équitables pour toutes et tous ! Arrêt des mesures individuelles et source de tension dans les collectifs de travail.

RÉGIONALISATION

Infos sur les négociations

« Accord de transition »

Nous ne sommes toujours pas au cœur du sujet concernant la convention applicable dans les 4 régions (SUD-EST/ UTML/ LIMOUSINE/ NORMANDIE) : Élément déterminant de notre futur statut social ! Les organisations syndicales à l'unanimité sont en désaccord avec l'employeur sur l'analyse juridique et la projection envisagée encore très opaque. Nous affirmons la nécessité de maintenir le champ conventionnel actuel dépendant de nos activités et de nos métiers.

L'autre sujet de désaccord repose sur la revendication toujours unanime d'un « groupe fermé » pour les salariés MGEN transférés. Qu'est cela veut dire ! Nous revendiquons pour les salariés transférés la garantie d'une indemnité pérenne et non fondante pour compenser l'écart de rémunération et les mesures relatives à nos accords collectifs MGEN. Nous n'avons pas choisi de changer d'employeur. VYV et MGEN doivent assumer pleinement les choix et les opérations de ces transferts !

Avec la Régionalisation, les conséquences pour MGEN SOLUTIONS

Nos camarades s'interrogent sur la perte du Contrat Santé Collectif des salariés MGEN L3 et leurs ayants droits et l'impact sur l'activité des gestionnaires. MGEN et tant qu'assureur recommandé par la branche, perd de nombreuses personnes protégées.



J'adhère en ligne



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- ▶ Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- ▶ Pour être informé sur ses droits.
- ▶ Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- ▶ Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- ▶ Pour les valeurs de la CFDT.

